

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 12 décembre 2022 à 19h00**  
**Présidence : M. Christophe Fürer**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme Ciampi et à la secrétaire Mme Gantin, au représentant de la presse et du public, le président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 8 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Information sur les aménagements des Communaux
6. Préavis municipal n° 04/2022 relatif au budget 2023
7. Plan Energie et Climat Communal : présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et de la démarche participative
8. Nomination d'un membre pour la Commission développement durable et efficacité énergétique
- 9. Infrastructure photovoltaïque salle multifonctions**
10. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié avec l'ajout du point 9 accepté à l'unanimité**

**1. Appel :**

41 Conseillers participent à la séance, 8 excusés (Mme R. Durrer-Bolle, Mme J. Dutrançois, Mme P. Hitz-Lepori, Mme S. Jara, M. J.-L. Knigge, Mme A. Lachat, M. J.-F. Lange, M. F. Morand), 1 absent (M. T. Chiaravalloti). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis. Le président excuse M. J. Fernandez, syndic, absent ce soir.

**2. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 :**

Demande de corrections par :

Mme V. Hüsler : p 93 :

Remplacer « de toutes façons les gens qui sont morts sont morts » par « l'aspect émotionnel pousse peut-être certaines personnes à être très exigeantes vis-à-vis de l'endroit où un proche est enterré mais cela est sans réel fondement ».

M. L. Magnollay : p.84 :

Intervertir les tarifs dans l'intervention de M. C. Viquerat pour indiquer que le tarif de nuit est moins cher que le tarif de jour, et non l'inverse.

**Le procès-verbal modifié est adopté à la majorité (2 abstentions).**

### **3. Communications du Bureau du Conseil :**

#### **- M. C. Fürer – président :**

A la fin de la dernière séance, vous avez exprimé le souhait de continuer à utiliser les micros, ce que nous allons faire.

En 2022 le Bureau électoral s'est réuni à trois reprises pour des votations et à deux reprises pour des élections cantonales. Je remercie toute l'équipe du Bureau de dépouillement pour sa bonne humeur et son efficacité. Le scrutin du 12 mars a été pour l'instant annulé car il n'y a pas d'objet à traiter au niveau fédéral ni cantonal, sous réserve d'un objet communal.

Les dernières votations se sont déroulées le 25 septembre.

25 SEP : 4 objets fédéraux – taux de participation : > 58.56%

- Initiative sur l'élevage intensif : NON 65.57%
- Financement additionnel de l'AVS par la TVA : NON 54.97%
- Réforme AVS 21 : NON 62.00%
- Loi sur l'impôt anticipé : NON 50.06%

1 objet cantonal :

- Création d'un Conseil de la magistrature : OUI 71.24%

Les résultats de la Commune étaient très proches des résultats du Canton.

Comme l'an passé, l'initiative des Cartons du Cœur a été proposée cette année aux Conseillers qui souhaitent, sur une base totalement volontaire, verser leurs jetons de présence pour la séance de ce soir à cette Association. Je remercie celles et ceux qui se sont joints à cette initiative, sachez qu'il n'est pas encore trop tard si vous voulez vous annoncer en fin de séance.

La fenêtre de l'Avent du Conseil aura lieu le vendredi 23 décembre à partir de 19h. Il y a déjà une liste qui circule depuis quelques temps avec l'inscription des personnes qui peuvent se joindre à nous pour installer, démonter, amener quelque chose. Vous pouvez encore venir nous voir à la fin de cette séance si vous voulez aussi vous inscrire. Sophie m'a rappelé qu'on a encore la décoration de la fenêtre à organiser, ce dont nous allons nous occuper.

<b>Séances CC 2022</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
28 février – 20h	16 février	Annulé
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	Annulé
20 juin – 19h	8 juin	Repas de fin d'année
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	Annulé
<b>12 décembre – 19h</b>	<b>30 novembre</b>	

**Votations 2022** : 13 février // 20 mars (élection au Grand Conseil et 1er tour Conseil d'Etat) // 10 avril (2ème tour Conseil d'Etat) // 15 mai // 25 septembre.

Séances CC 2023	Remise des rapports	Commentaires
27 février – 20h	15 février	
03 avril – 20h	22 mars	
22 mai – 20h	10 mai	
19 juin – 19h	7 juin	Repas de fin d'année
11 septembre – 20h	30 août	
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	29 novembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2023** : 12 mars // 18 juin // 22 octobre (Elections fédérales)  
// 26 novembre

#### **4. Communications de la Municipalité :**

##### **a) M. J.-M. Schlaeppi :**

##### **Police des constructions :**

##### Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle n° 1603, Rte du Stand 13A, M. et Mme Pillon de Buchillon - démolition du bâtiment industriel N° 672. Construction d'un atelier avec logement habitation et d'une piscine ;
- Parcelle n° 529, En Bellevue 2B, Birchler Récupération Sàrl, M. Steve Birchler - construction d'un couvert de stockage ;
- Parcelle n° 1339 Ch. du Clos Devant 33a, M. Stéphane Reichenbach - pose de panneaux solaires photovoltaïques (40.37 m2) ;
- Parcelle n° 718, Rte du Stand 3, M. Florian Kirchhof - remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air / eau ;
- Parcelle n° 91, Le Prieuré 9, M. Matthew Thomson, Madame Hélène Bieri Thomson - remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air / eau.

##### Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle n° 584, Rte de l'Industrie 1, CFF SA Immobilier, M. Laurent Charruau, Rue de la Gare du triage 5, 1020 Renens – changement de la production de chaleur par une pompe à chaleur air / air ;
- Parcelle n° 1158, Ch. de la Corniche 16, Mme et M. Pauline et Vincent Romatif - Agrandissement et création de fenêtres ;
- Parcelle n° 1330, Ch. Neuf 1, Mme Evelyne Lapalud Gatouilla, Ch. Neuf 15 - remplacement du système de chauffage actuel (gaz) par une pompe à chaleur air / eau extérieure ;
- Parcelle n° 705, Rte d'Allaman 37, PPE Noyer Girod, p.a Régie MK SA, Mme Anne Gazonnois - rénovation de la toiture et création de nouvelles coupoles ;
- Parcelle n° 1564, En Courta-Rama 10, Truststone Real Estate SICAV, P.A. Patrimonium Asset Management AG, 1023 Crissier - aménagement de bureaux, transformation intérieure ;

- Parcelle 1157, Ch. de la Corniche 20 Mme Kleiner, M. Balmer, M. Eric Bernard, Ch. de la Corniche 22 - remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air / eau.

**b) M. R. Corthay :**

**Salle triple**

Vous pouvez voir sur l'écran une photo de la salle triple dans son état au 10 novembre. Depuis la dernière séance du Conseil, nous avons 3 nouvelles attributions :

- **Poste stores à lamelles et stores en toiles** : attribué à l'entreprise Schenker Stores SA, Crissier
- **Poste ascenseurs / monte-charge** : attribué à Schindler SA, Lausanne
- **Poste plâtrerie et peintures** : attribué à KF Plâtrerie Peinture Sàrl, Cheseaux-sur-Lausanne.

L'état au 8 décembre : la structure extérieure est terminée, la première couche de l'étanchéité en toiture est terminée aussi, on peut donc dire que le bâtiment est hors d'eau, Les paquets que vous voyez sur le toit représentent l'isolation qui arrive en deuxième temps juste avant une autre couche d'étanchéité. Pour information la grue sera démontée sauf erreur demain et toute la partie ouest du bâtiment sera fermée avec des plastiques avant Noël car les fenêtres seront posées à partir du 15-20 janvier 2023.

**Auberge Communale** : nous avons commandé un audit sur la cuisine et ventilation.

**Bâtiment de l'Administration Communale** : l'ascenseur a été changé.

**c) M. C. Viquerat :**

Je dois vous parler de la crise énergétique prévisible pour cet hiver et du plan fédéral dit « OSTRAL » (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise). Actuellement nous sommes au niveau NP2, ce qui veut dire que la Confédération, le Canton et les Communes aussi doivent informer la population qu'il est grand temps de faire quelques économies d'énergie, que chaque KW économisé aujourd'hui préservent quelques litres voire m3 d'eau dans les barrages, eau qui sera utile en fin de saison c'est-à-dire vers février-mars pour nous alimenter en électricité. Nous espérons pouvoir éviter d'arriver au niveau NP3 car cela voudrait dire que la situation serait délicate et que le plan OSTRAL serait activé ce qui signifie qu'un certain nombre de mesures du niveau NP4 commenceraient à se programmer. Ces dernières ont plusieurs niveaux. Celui qui nous embête le plus est le contingentement qui signifie que tous les gros consommateurs se doivent d'économiser un pourcentage d'électricité par rapport au mois de l'année précédente, pourcentage qui sera déterminé par le Conseil fédéral sous forme de décret. Il était estimé il y a quelques mois qu'il y aurait des exceptions : hôpitaux, STEP, réseau d'eau potable, or selon les dernières informations, nous pouvons penser qu'il n'y aura plus d'exception, ce qui veut dire que si un contingentement est exigé nous

risquons d'avoir quelques petits soucis avec notre réseau d'eau. Par contre si les mesures sont plus sévères, comme du délestage (des coupures de 4 heures) on sera plus tranquilles au niveau du réseau d'eau grâce aux réservoirs, nous pourrions donc travailler correctement. Le niveau suivant qui n'est pas indiqué sur le plan de mesures est le black-out, c'est-à-dire que toutes les mesures préventives ont été prises mais il y a quand même une panne et que tout passe hors contrôle. Certains craignent l'arrivée de cette situation mais je pense qu'avec les mesures prises et la préparation actuelle il y a assez peu de chance pour que cela arrive. Par contre, l'activation d'autres mesures n'est pas impossible. En pratique, tous les gros consommateurs, dont notre Commune fait partie, doivent se préparer. Autre exigence : chaque Commune doit préparer un PRU (point de rencontre d'urgence) : si nous faisons face à une absence d'électricité, il n'y aurait plus de moyen de communication en théorie, ça veut dire que pour appeler l'ambulance, les pompiers, un médecin...il faut pouvoir se déplacer à un endroit prédéfini pour rencontrer des gens sur place qui auront des radios spéciales pour pouvoir appeler les urgences. Les Communes doivent s'y préparer et ont reçu un cahier des charges assez complexe à ce propos. Nous avons décidé, avec notre voisine Buchillon, de se mettre ensemble et le PRU a été placé à la salle polyvalente, on ne sait pas encore sur quel étage mais le lieu est choisi.

Soyons plus positif et revenons à notre réseau d'eau : vous pouvez prendre vos agendas pour venir visiter une des cuves du réservoir des Rippes qui sera vidée le 19 décembre pour nettoyage le 20 décembre. Nous vous convions à partir de 17h jusqu'à 20h, sans restriction, lundi 19 décembre. La dernière fois que cela a été fait, c'était en 2018. Nous vous accueillerons et donnerons quelques explications avec plaisir sur cet équipement et vous encourageons à faire du covoiturage si possible, les champs sont grands, on ne connaît pas encore la météo mais les places de parking risquent d'être un peu limitées.

- M. C. FÜRER – président : Y a-t-il des questions sur les interventions de la Municipalité jusqu'à maintenant ?

- M. P. LÜTHI : Par rapport au PRU, est-ce que la Protection Civile épaula les Communes au niveau des radios...ou est-ce que c'est à 100% à la charge des Communes ?

- M. J.-M. SCHLAEPPI : La Protection Civile nous fournira et nous formera sur les radios Polycom qui seront mises à notre disposition. Elle est aussi à disposition pour toutes les questions d'organisation mais tout le reste est à la charge des Communes. En plus le Canton nous a bien fait comprendre que les abris PC ne peuvent pas être considérés comme des PRU car ils doivent pouvoir répondre à d'autres besoins.

- M. G. KNIGGE : Concernant la salle triple, où en est-on au niveau des délais ?

- M. R. CORTHAY : On espère mettre le bâtiment en service à la rentrée scolaire c'est-à-dire en août 2023.

## **5. Information sur les aménagements des Communaux :**

- M. C. Viquerat : C'est un souhait de la Municipalité, c'est aussi une promesse à la Commission des finances de donner quelques explications sur les aménagements routiers prévus pour l'année prochaine. Le sujet en présence concerne les aménagements qui seront réalisés dans le cadre des Communaux. Vous vous rappelez qu'il y avait deux préavis, dont celui pour la salle avec les aménagements prévus initialement sur le schéma d'architecte. Actuellement nous en sommes à réfléchir aux aménagements de surface à apporter dans le secteur. Nous avons tout d'abord un nouveau chemin nommé il y a 1 mois : le chemin des Poiriers. Il est en tout venant aujourd'hui, part en dessus des écoles des Communaux I et II, et il va desservir la salle triple par le Nord : il va servir d'une part pour les livraisons du côté de la cuisine et également pour accéder aux places dites « handicap ». C'est la raison pour laquelle ce chemin est prévu d'être rénové, ces travaux n'étaient pas compris dans le contrat entreprise de construction de la salle. Cependant les places de parking vers la salle sont, elles, dans le contrat d'entreprise. Au sud, la partie gauche nous montre le cheminement entre la salle polyvalente et le bel escalier qui va nous permettre d'accéder à la salle triple. Nous avons prévu de sécuriser un peu ce secteur, en déplaçant un peu l'accès voiture, en créant un chemin piéton de la manière la plus logique possible. Sur la partie de droite vous voyez également une sécurisation près du local voirie pour accéder au terrain de foot. Je vous rappelle que des vestiaires extérieurs ont été créés dans la salle multifonctions et seront utilisés par le foot. Au-dessus du mini-pitch, vous retrouvez un chemin prévu initialement pour relier la cour des Collèges I et II sur l'entrée principale de la salle multifonctions. Le dénivelé est d'à peine 20cm mais en pratique ce chemin se trouve passablement plus haut que le mini-pitch, nous avons donc deux solutions : soit on monte le mini-pitch ou, ce qui vous est proposé ce soir, on crée des gradins permettant d'avalier le dénivelé qui approche les 2m. Tout ceci pour vous dire que ce sont des documents qui sont en cours de préparation et l'objectif est de faire travailler votre Commission d'urbanisme ces prochaines semaines de façon à avoir un rapport pour le Conseil de fin février. Actuellement nous travaillons sur la définition des plans, il y a encore pas mal de détails à régler et puis nous allons effectuer les appels d'offre qui nous permettront de donner les informations nécessaires sur les coûts à la Commission d'urbanisme. Cela va aussi et surtout nous permettre de séparer ces coûts entre le projet entreprise générale, le préavis d'aménagement du secteur, le budget de l'année prochaine dans le secteur de la rénovation des routes.

- M. C. FÜRER – président : Merci pour ces explications détaillées de ce qui attend la Commission d'urbanisme et de ce qui nous attend par la suite. Y a-t-il des questions / commentaires sur les aménagements autour des Communaux et de la salle triple ?

## **6. Préavis municipal n° 04/2022 relatif au budget 2023 :**

M. T. Cretegy, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette Commission (composée de M. M.

Thomson président, M. T. Cretegy, M. D. Olaya, Mme R. Durrer-Bolle, M. E. Piguët, Mme A. Roulet-Wyss, Mme J. Amy), présentées à l'unanimité et qui sont identiques à celles de la Municipalité.

- M. C. Furer – président : Je remercie la Commission des finances qui a poussé un peu plus loin des analyses spécifiques par rapport à certaines années, c'était très instructif. Les conclusions sont identiques à celles de la Municipalité, nous allons passer en revue le budget comme d'habitude. La discussion est ouverte.

- M. L. Magnollay : On a un magnifique point 4 des comptes concernant l'entretien des routes avec un budget pas loin de CHF 2'000'000.-, est-ce qu'on a droit à une présentation un peu plus fournie sur les divers travaux qui vont être faits notamment sur la circulation des bus dans le secteur sud de la gare, les rénovations des bordures nord du chemin neuf... Est-ce qu'un exposé est prévu par M. Viquerat sur le sujet ?

- M. C. Viquerat : J'espérais que les explications de la Commission des finances suffiraient à expliquer ce point-là mais en fait vous avez deux catégories de travaux : une première catégorie qui est de la rénovation pure de certains secteurs routiers avec le remplacement de l'état de surface sans changer ni la forme ni le gabarit ni le tracé ni l'objectif de la route. On retrouve du gravillonnage, la route d'Allaman, la route de l'Industrie. Comme convenu avec la Commission des finances, le débat aura essentiellement lieu avec la Commission de gestion qui aura la charge de vérifier si nous avons bien ou moins bien travaillé. Il y a un certain nombre d'autres routes où nous allons apporter des modifications. Le dossier qui était le plus prêt et qui est aussi assez urgent est celui qui concerne le secteur des Communaux dont je viens de vous parler un petit peu. L'objectif est de faire travailler la Commission d'urbanisme sur ce secteur-là de façon à ce que par la suite vous ayez des informations beaucoup plus précises sur ce que nous prévoyons de faire, de quelle manière et pour avoir vos commentaires. Le prochain dossier qui va suivre, c'est le secteur des Ecoliers avec la route du Jura et la route du Pressoir, comme nous en avons parlé il y a quelques temps en nommant une Commission. Ce sera aussi la prochaine mission pour la Commission d'urbanisme après avoir étudié le secteur des Communaux. Par la suite il va rester le secteur de la Chenalette : création et rénovation de la route pour créer un arrêt de bus sécurisé. En ce qui concerne le sud de la gare : nous avons un préavis en cours qui est une étude sur l'interface de la gare, nous avons des conclusions presque montrables, il faut à présent commencer à préparer les plans de réalisation. Il y a une partie dite nord, on va bientôt pouvoir vous présenter quelque chose à ce sujet. Pour la partie centrale vous avez appris tout à l'heure que les CFF ont travaillé sur la rénovation du chauffage de la halte de la gare. Pour la partie sud enfin on espère pouvoir trouver des solutions pour réaménager la rotation et le sens de fonctionnement des bus pour pouvoir accueillir plus de bus à la fois sans gêner trop la circulation et surtout pour pouvoir garantir les normes pour monter et descendre du bus. Dès que nous aurons quelques informations nous pourrons vous les transmettre, d'une part parce que c'est important et d'autre part car ce sera probablement le sujet le plus difficile à réaliser l'année prochaine. Nous sommes au stade de l'étude de la piste cyclable à la

gare d'Allaman, pour préparer un dossier à soumettre au Canton afin de prolonger les deux voies douces qui sont le long de la route suisse et qui s'arrêtent à hauteur de LIDL, pour aller jusqu'au carrefour du Coulet. Un plan est en préparation et il nous faudra ensuite travailler avec le Canton pour qu'ils acceptent d'une part le principe, qu'ils rentrent en discussion pour se partager les coûts de l'opération et ensuite il y aura un solde non pris par le Canton qu'il faudra discuter entre les Communes d'Allaman, de Buchillon et d'Etoy.

- M. M.-O. Christinat : Page 18, à propos de l'éclairage du terrain de football, sera-t-il possible d'imaginer un éclairage qui n'éclaire que le terrain et pas toute la Commune ?

- M. R. Corthay : C'est la même chose avec le tennis, c'est de l'éclairage pour du sport. On espère diminuer la consommation en passant avec un éclairage LED. Pour la Commune, ce sera dans les mesures OSTRAL. Ces éclairages seraient les premiers à être coupés. Après, quant à dire qu'ils éclairent trop, c'est selon...

- M. T. Creteigny : Je vais dans le sens de M. Christinat, l'éclairage n'est pas du tout directionnel. J'habite à 200m, on peut lire le journal quand l'éclairage est allumé. Objectivement, si on fait quelque chose sur cet éclairage, si on pouvait faire en sorte qu'il éclaire principalement le sol et pas les alentours ce serait bien.

- M. C. Viquerat : Un petit complément à ce sujet, les nouvelles technologies dites sportives, sont un peu plus directionnelles donc on peut un petit mieux gérer le bord de chaque terrain éclairé, cependant, il faut garder en tête la hauteur des mâts. Automatiquement, du moment que vous avez des mâts qui font une dizaine de mètres de hauteur, que l'éclairage soit directif, moins directif ou pas du tout, ils se voient de loin. Il y a un effet de bord qu'on ne peut pas totalement supprimer.

- M. T. Jakob : Je reviens sur l'entretien des routes et remercie la Commission des finances pour les précisions qu'elle nous a apporté dans son rapport. Il reste un point qui n'est pas clair pour moi, il m'a semblé comprendre qu'un certain nombre de ces projets allait faire l'objet de préavis, mais ce n'est pas clair sur les CHF 1'900'000.00.-, quels sont les projets qui feront l'objet d'un préavis et ceux qui sont d'emblée accordés dans le budget ?

- M. C. Viquerat : Les dépenses prévues dans le cadre du budget, ne feront pas l'objet de préavis. Ce que nous avons prévu, d'entente avec la Commission des finances, c'est de pouvoir informer le Conseil via les Commissions sur les travaux qui vont se réaliser de façon à collecter vos commentaires avant réalisation mais ce ne sera pas des préavis. J'ai cité certes un préavis en mentionnant la nomination de la Commission correspondante aux parkings d'attente au Collège des Écureuils, il ne va rester dans ce préavis que les parkings, dépose rapide et d'attente. L'aménagement des routes dans le secteur sera pris dans le budget de l'année prochaine.

- M. G. Biondi-Morra : Page 7 sur les revenus de la Commune. Il y a une tendance à la baisse sur les revenus d'impôts sur les bénéfices des sociétés, par contre on voit une augmentation sur les revenus provenant d'impôts sur la fortune. Est-ce qu'il y a des tendances importantes qu'on peut voir se dégager, si on regarde sur le long terme les revenus de la Commune ? Si on regarde à une étape ultérieure, si



on voit qu'on a un problème sur les revenus des sociétés, est-ce qu'on devrait faire de la promotion économique ou valoriser certaines zones de notre Commune, particulièrement dans la zone commerciale pour compenser ça ?

- Mme I. Ciampi : Pour moi ce n'est pas tout à fait la même chose car l'impôt sur les bénéfices est lié aux entreprises alors que l'impôt sur la fortune est lié aux personnes physiques. Ce dernier suit son cours, effectivement on peut avoir quelques mauvaises surprises en raison de la bourse en cette fin d'année mais je dirais que cette catégorie est depuis un certain nombre d'années plutôt à la hausse, comme c'est marqué dans les commentaires. L'Etat de Vaud a prévu 9.4 % d'augmentation sur l'impôt sur la fortune, nous sommes restés beaucoup plus prudents malgré la tendance de cet impôt à l'augmentation mais jamais dans ces valeurs là pour la Commune d'Etoy. Aujourd'hui on est un petit peu supérieur à cette valeur pour 2022 mais il peut se passer encore beaucoup de choses dans ces dernières semaines. Pour ce qui est de l'impôt sur les bénéfices, c'est beaucoup plus compliqué, parce qu'il y a un grand décalage dans le temps entre le moment où il y a les acomptes et ensuite les taxations. On se base sur les informations qu'on a reçues des entreprises, à la suite de nos discussions avec elles. Si on réfléchit à la crise énergétique qu'on vit aujourd'hui, fatalement ça va baisser le bénéfice de certaines entreprises. On est resté prudent, de nouveau, au niveau cantonal ils partent sur 16.4 % d'augmentation, valeur que nous n'avons pas repris en raison des chiffres qu'on a aujourd'hui, on devrait être aujourd'hui légèrement supérieur à ce qu'on avait mis dans le budget 2022 mais 16.4 % me paraît un peu extrême. La promotion économique n'est pas du ressort de la Commune.

- M. C. Viquerat : J'espère qu'Ingrid a pu répondre en grande partie à votre question et comme je suis en charge de remplacer notre syndic ce soir, je vais vous parler de la promotion économique qui est une histoire cantonale qui est mise en œuvre de manière régionale par l'ARCAM donc les Communes peuvent y participer, peuvent y amener d'excellentes entreprises dans le secteur mais on n'a pas le personnel pour aller les chercher. Si vous en connaissez, vous êtes les bienvenus pour nous les communiquer. Ça se fait au quotidien, c'est de la responsabilité cantonale avec application régionale.

- M. A. Magnollay : Je reviens sur le point de l'entretien routier. Grâce au rapport de la Commission des finances, j'ai bien compris la stratégie derrière le fait de mettre un gros palet d'investissements. Mais à la Commission de gestion les années passées on avait finalement regretté qu'il y ait de gros investissements qui soient faits via le budget, en court-circuitant une partie de notre travail qui est l'analyse des préavis. On peut le regretter, cette année, on voit pourquoi c'est fait et je pense que la raison est louable mais j'aimerais savoir si c'est une nouvelle stratégie de mettre beaucoup de choses dans le budget pour moins discuter en séance ? On a vu ce soir qu'on a eu quelques informations sur le secteur des Communaux mais sur le reste pratiquement rien. Ou est-ce que c'est un peu particulier cette fois en lien avec l'aménagement routier et la péréquation ?

- M. C. Viquerat : C'est la fin de la remarque que je peux souligner, c'est effectivement lié à un engagement travaux routier important en lien avec la péréquation. C'est essentiellement dû à ça. Est-ce que c'est nouveau ? Non ça ne l'est pas. Est-ce que ça se fait ailleurs ? Oui ça se fait partout et les seuls qu'on peut critiquer ce sont ceux qui ne le font pas. Vous avez certainement entendu parler que la péréquation est en discussion depuis à peu près deux ans, les évolutions sont un peu bloquées ces temps mais, à priori, elle devrait changer d'ici deux à quatre ans, ça veut dire que nous avons prévu de le faire l'année prochaine car plus tard ce ne sera peut-être plus possible.

- M. A. Magnollay : Est-ce que c'est une manière de travailler qui est amenée à se reconduire dans le futur pour d'autres investissements ?

- M. C. Viquerat : C'est uniquement pour les routes. Dans la péréquation on retrouve les routes et les transports publics.

- M. C. Fürer – président : Si je comprends bien la question de M. A. Magnollay, l'idée est de savoir pourquoi tout est mis au budget et pas dans une série de préavis qui seraient tous fait la même année, vu que le résultat final serait le même.

- Mme I. Ciampi : Non ce n'est pas tout à fait la même chose car si vous mettez ça comme investissements dans un préavis, vous avez un amortissement annuel qui est le seul à être pris en compte dans une année tandis que si ce sont des frais d'entretien, ce qui est le cas dans le budget, vous mettez l'entier dans une année. Au niveau de la calculation ce n'est pas du tout la même chose. Si vous relisez comme il faut le rapport de la Commission des finances, on est un peu embêté d'en dire un peu plus là-dessus.

- M. L. Magnollay : Page 24, frais d'exploitation des Pontets, on nous parle d'un asservissement des pompes des puits 4 et 5 sur le débit de l'Aubonne. Est-ce que ça revient à dire que notre pompage a une influence sur Aubonne ?

- M. C. Viquerat : Je corrige tout de suite, c'est l'inverse. C'est en fait l'Aubonne qui dans certains cas peut avoir une influence sur nos puits de pompage. Lorsque l'Aubonne dépasse un certain niveau de volume d'eau, il peut y avoir des infiltrations parasites au niveau du sommet des puits et ainsi mettre en péril la microbiologie du puits, c'est la raison pour laquelle on cherche à automatiser un arrêt de pompage temporaire des puits 4 et 5 si l'Aubonne dépasse 60,5 m<sup>3</sup>/seconde.

- M. L. Magnollay : Sur le point sur lequel nous n'avons pas à nous prononcer qui est le plan d'investissement, déjà je pense que la somme tout en bas à droite est fautive mais ce n'est qu'un détail. Après en entendant M. Schlaeppli qui nous parlait des mises à l'enquête des pompes à chaleur ici et là, devant chacune des villas de nos quartiers de villas, est-ce qu'on s'est déjà posé la question de faire du chauffage à distance ? Peut-être dans les investissements, essayer d'avoir une seule pompe à chaleur, une seule source de chaleur ? Y a-t-il des projets dans ce sens-là sachant que notre Municipalité est très avant-gardiste sur ce sujet ?

- M. C. Fürer – président : Je remercie M. L. Magnollay d'être déjà avancé sur le plan d'investissement, cela ne veut pas dire qu'on ne pourra pas revenir sur des questions d'ordre plus général sur le budget.

- M. C. Viquerat : Vous avez dans le plan d'investissement un super investissement prévu dans une année inconnue avec de la géothermie moyenne profondeur. Le super investissement est de CHF 1.- mais c'est surtout un aide-mémoire de façon à suivre les travaux qui sont en cours effectués par EnergéÔ dans la région, dont les forages ont débuté à Vinzel. On croise les doigts, ça doit réussir à Vinzel, et si c'est le cas, nous allons certainement en reparler dans la région d'Etoy.

- M. L. Magnollay : Il n'y a pas de projet extérieur à celui-ci ?

- M. C. Viquerat : Au-delà, nous avons une étude de faisabilité qui est en train de se mettre sur pied pour un système de chauffage par boucle d'énergie avec de l'énergie en provenance du lac mais qui s'arrêterait au niveau de l'autoroute pour le moment. Il nous faut déjà arriver au niveau de faisabilité à ce niveau-là. Juste pour votre information 90% des entreprises sollicitées dans le secteur ont répondu positivement.

- M. L. Magnollay : Page 35, je n'ai pas réussi à retrouver mes chiffres. Sur le compte de la salle polyvalente, nous ne provisionnons plus d'électricité, or je n'ai pas retrouvé cette électricité sur les Communaux non plus. Comment sont comptabilisés les coûts de l'électricité ?

- M. R. Corthay : On trouve ça dans le compte 303121, électricité zone des Communaux, à la page 33. C'est le RCP qu'on est en train de réaliser or les chiffres sont sans garantie.

- M. D. Olaya : Page 38, une question concernant la STEP de St-Prex, j'ai lu dans les journaux que le Conseil communal de St-Prex a validé un achat dans le cadre de leur budget, pour des panneaux photovoltaïques, est-ce que cela va représenter une charge pour nous ?

- M. C. Viquerat : Vous avez pu voir ces dernières semaines que la Municipalité de St-Prex a prévu de poser des panneaux photovoltaïques sur la STEP de St-Prex, c'était un projet qui était déjà prévu avant COVID qui a été reporté et qui est maintenant réactivé. C'est un projet STEP intercommunale et indirectement les communes de Buchillon et d'Etoy vont participer à l'amortissement de ces installations. Indirectement aussi on va bénéficier de l'électricité générée par ces installations. Ce qui va nous permettre, avec la production de gaz et d'électricité liée au gaz, de pouvoir viser un 50-55% d'autonomie mais il faudra voir les résultats, surtout par rapport au gaz.

- M. L. Magnollay : Page 37, la balayeuse ne produit plus de produit, notamment de Buchillon et Lavigny. S'agit-il d'un oubli ?

- M. C. Viquerat : Oui c'est un oubli, elle intervient toujours sur les Communes de Buchillon, St-Livres et Lavigny, pour un budget d'environ CHF 10'000.00 par année donc les comptes devraient être meilleurs.

- M. D. Olaya : Page 40, il est indiqué qu'une partie des compteurs va être changée cette année. Combien y en a-t-il et sur combien d'années cela va-t-il être fait ?

- M. C. Viquerat : Nous parlons de compteurs d'eau à ce niveau-là. Nous avons environ 670 compteurs de mémoire, hors irrigation, et hors sous-compteurs. Ces compteurs sont équipés d'un système radio à l'heure actuelle permettant de pouvoir faire des lectures de l'index à distance, c'est-à-dire à partir d'un véhicule équipé d'une petite radio, et qui permet de lire assez rapidement tous les index de tous les

compteurs concernés en faisant le tour de la Commune. Ça nous permet habituellement de faire un relevé des compteurs en quelques jours ce qui est assez rapide par rapport aux anciennes méthodes qui étaient de prendre rendez-vous et d'aller voir les compteurs chez chaque personne. Ces modules radio arrivent gentiment en fin de vie, ils sont normalement garantis 10-11 ans, ils ont autour de 8 ans et nous commençons à avoir un taux de panne non négligeable. Nous allons tester ces prochaines semaines, probablement début de l'année prochaine, une nouvelle génération qui nous permettra de lire vraiment à distance c'est-à-dire sans devoir utiliser un véhicule et devoir se déplacer. Ça veut dire qu'on pourra lire les données et vérifier leur état de fonctionnement jour après jour. Si j'en reviens aux compteurs, en principe ce sont des compteurs qui sont équipés d'une petite turbine, qui tourne mécaniquement, ça veut dire qu'il y a un vieillissement du compteur et de sa réactivité au passage d'une goutte d'eau. Il est conseillé de les changer tous les 15 ans, à savoir que les compteurs sont garantis avec 5% de tolérance (0 à -5). Un compteur n'a pas le droit de compter plus d'eau qu'il n'en passe réellement mais moins, oui. Au-delà de 15 ans cette imprécision augmente. Il est donc conseillé de changer ces compteurs autour de 15-20 ans. L'idée est de faire un changement de tous ces compteurs sur 3 ans.

- M. D. Olaya : Combien allez-vous en changer cette année ?

- M. C. Viquerat : Cette année on a prévu de changer un peu plus de modules radio que de compteurs, on verra. Ces dernières années on a déjà changé quelques compteurs, dès qu'on voit qu'il y en a un qui est un peu ancien, on le change systématiquement mais pas les modules radio.

### **Votations**

D'adopter le projet de budget 2023 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 947'845.- après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

**Adopté à l'unanimité.**

### **7. Plan Energie et Climat Communal : présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et de la démarche participative :**

- Mme. T. Séverin : Ce soir nous voulions vous faire un petit point de situation sur notre plan énergie et climat communal sur lequel nous avons commencé à travailler ce printemps. Nous allons faire ça en deux parties : premièrement M. T. Tribolet, qui nous accompagne dans cette démarche va nous présenter l'analyse de la situation de notre Commune qui a été faite sur le plan énergétique, sur le plan du bilan des émissions à effet de serre. Dans un deuxième temps je vous présenterai un petit peu le point de situation sur la démarche participative que nous avons lancé à la fin de l'été.

- M. T. Tribolet fait une présentation soutenue par plusieurs slides, qui sera mise à disposition des Conseillers par la suite, et explique la façon dont le calcul a été fait, ce qui est pris en compte selon les deux approches, la fiabilité des données considérées, les objectifs des accords de Paris et le positionnement de la Commune d'Etoy parmi eux ainsi que les défis à relever d'ici 2030 et 2050.

Il en ressort qu'en 2019 la consommation par habitant à Etoy était de : 5,5 tonnes d'équivalent CO2 par an selon l'approche de l'inventaire territorial, et de 14 tonnes d'équivalent CO2 selon le calcul Bilan carbone. L'objectif à atteindre d'ici 2050 est de 1,5 tonne d'équivalent CO2 par habitant par an.

- M. M.-O. Christinat : On voit sur un des graphiques que les émissions de gaz sont plus hautes que celles du mazout, quelle en est la raison ?

- M. T. Tribolet : Cela provient du fait qu'il y a plus de consommateurs équipés de systèmes à gaz sur la Commune que par des systèmes à mazout.

- M. C. Viquerat : Je confirme que ces 15 dernières années, de nombreuses installations de chauffage à mazout ont été changées en système à gaz sur la Commune.

- M. P. Lüthi : Que va-t-il se passer à l'avenir en sachant que de plus en plus de système de mazout est remplacé par des systèmes électriques (augmentation de l'installation de PAC...)

- M. T. Tribolet : L'impact du KW/h consommé est meilleur au niveau production de CO2 quand on utilise de l'électrique par rapport à du mazout. Le total des émissions est grandement réduit par l'électrification, par exemple il sera inférieur de 30 à 50 fois si une PAC est alimentée par du solaire.

- M. T. Cretegnny : Si tous les pays utilisent la méthode de calcul extra territoriale, alors cela reviendra à considérer les émissions en double.

- M. T. Tribolet : C'est ce qui se fait au niveau international mais c'est vrai. Le but de cette approche est de vraiment prendre conscience de notre impact. La Confédération par exemple soustrait les émissions des exportations en se basant sur les volumes calculés au niveau des douanes. La balance import-export est plus difficile à faire au niveau local.

- M. M.-O. Christinat : Est-ce que la méthode de calcul prend en compte la totalité des émissions de gaz à effet de serre y compris lors de la production des panneaux solaires par exemple ?

- M. T. Tribolet : Oui, on considère l'entier du cycle de vie d'un produit. Il ne faut cependant pas perdre de vue les autres enjeux environnementaux au niveau des ressources par exemple.

- M. G. Biondi-Morra : On a vu que les objectifs sont ambitieux. Quelles sont les prochaines étapes ? Allez-vous nous fournir des conseils, des recommandations ?

- M. T. Tribolet : Oui c'est prévu. Maintenant que nous avons une vision plus claire de la consommation actuelle, le but du Plan Climat est de diriger cette action en travaillant avec la population, en établissant des projets concrets...

- Mme T. Séverin présente la démarche participative dont certaines étapes ont eu lieu récemment sur Etoy. Il y a eu une quarantaine de participants à l'atelier en présentiel qui s'est tenu début octobre, dont la

plupart sont citoyens de la Commune mais pas Conseillers communaux. L'atelier animé par l'entreprise « Eqllosion » a duré 4h30. La réflexion s'est articulée autour de 4 thèmes : la mobilité – l'énergie – la consommation/production – la biodiversité/espaces verts. Les idées concrètes qui sont ressorties de cet atelier sont présentées. En parallèle de cet atelier en présentiel, s'est tenu un sondage qui a accueilli une grande participation : plus de 160 participants, dont 135 ont complété le questionnaire assez long jusqu'au bout pour aboutir à un total de 565 propositions ou suggestions couvrant les 4 thématiques. La majorité des personnes ayant participé ont entre 30 et 64 ans, avec une proportion légèrement plus importante d'hommes que de femmes. Les plus jeunes sont moins nombreux à avoir répondu. La prochaine étape est une soirée de restitution prévue le jeudi 9 février 2023 à laquelle tous les habitants d'Etoy sont conviés. Les Conseillers et Conseillères sont également encouragés à participer à cette soirée.

- M. T. Tribolet précise que la démarche du Plan Climat est d'une part de dresser le bilan actuel et prévoir des actions concrètes pour améliorer la situation en termes de production de gaz à effet de serre mais qu'en parallèle il prévoit également des actions d'amélioration de l'absorption de ces gaz par la végétalisation ...

- M. C. FÜRER - président et le Conseil remercient M. Tribolet et Mme Séverin pour les présentations et informations très claires.

#### **8. Nomination d'un membre pour la Commission de développement durable et efficacité énergétique :**

- M. C. FÜRER – président : Suite à la démission de Mme V. Hüsler il nous faut élire un nouveau membre du Conseil à cette Commission mixte dont les buts et les membres sont rappelés. En réponse à la question de M. P. Lüthi, Mme T. Séverin précise qu'on parle de 4 à 6 séances par année, le plus souvent entre septembre et décembre en sachant que certaines auront lieu ce printemps du fait de l'arrivée du nouveau membre.

**M. J. Lepori est élu par acclamation.**

#### **9. Infrastructures photovoltaïques de la salle multifonctions :**

- M. C. Viquerat explique qu'au niveau du toit de la salle multifonctions et de son garnissage en panneaux photovoltaïques, l'avancée du développement de ces produits permet actuellement de commander moins de panneaux pour obtenir le rendement planifié en 2019 ce qui dégage de la place sur le toit et il propose de combler cette place par la commande de 146 panneaux supplémentaires pour un total de CHF 88'000.- CHF HT, dont une subvention de CHF 25'000.- est espérée. Cela permettrait alors d'augmenter la capacité de production d'électricité sur le site. Il justifie sa proposition par le fait que le préavis de la salle multifonctions ne subit pas de nouvelle hausse comparée à l'estimation de septembre dernier et que le total dépensé pour le préavis sur les installations sur le site des Communaux sera finalement bien

inférieur à ce qui était prévu. Les panneaux sont prévus d'être posés vers mars-avril 2023.

- M. G. Biondi-Morra : Où va aller toute cette production supplémentaire ? A quel point est-ce que ce sera absorbé par le site des Communaux ?

- M. C. Viquerat : Le bilan énergétique de la nouvelle salle tel que calculé en 2019 est annoncé proche du neutre sur 1 an. En été on rejettera le surplus dans le réseau et en hiver on prélèvera une partie sur le réseau, il n'est pas possible d'être à 100% autonome car un stockage saisonnier n'est pas envisageable au vu des techniques actuelles. On ne peut envisager de stocker l'énergie que pendant 24h à 72h. Le projet qui sera l'objet d'un préavis l'année prochaine et qui traite de l'installation d'une boucle énergétique sur le site des Communaux entrainera un besoin supplémentaire d'électricité que nous aimerions combler en partie par l'ajout de ces panneaux additionnels mais le calcul du bilan énergétique final une fois ces panneaux installés n'a pas été fait.

- M. G. Biondi-Morra : Ce n'est toujours pas très clair pour moi, parle-t-on du bilan énergétique neutre pour la salle multifonctions seulement ou pour les 4 bâtiments des Communaux ?

- M. C. Viquerat : Le bilan neutre est pour la salle seule. On a constaté suite à l'étude faite que fournir l'électricité à la salle polyvalente depuis le système de production de la salle triple nous permettrait de réduire de 96 ou 97% la consommation de gaz, sauf lors de températures inférieures à 8°C sur plus de 24h. Notre but est de relier tous les bâtiments les uns aux autres au niveau énergétique.

- M. G. Biondi-Morra : Ne ferait-il pas du sens de créer un espace de stockage dans ce cas ?

- M. C. Viquerat : Nous reviendrons très probablement avec un tel projet plus tard.

- Mme V. Hüsler : Pourriez-vous développer les raisons techniques ou autres qui justifient cette précipitation ? Ne sachant pas la consommation réelle de la salle multifonctions, est-ce qu'il ne ferait pas du sens de commencer sans ces panneaux quitte à les ajouter dans les années à venir, quand nous aurons une meilleure vision du besoin réel ?

- M. C. Viquerat : Si on commande ces panneaux tout de suite, nous aurons accès au tarif gros volume. D'un autre côté, si on attend deux à trois ans supplémentaires, les panneaux disposeront d'une capacité de stockage très probablement supérieure, mais c'est le choix de la Municipalité de vous proposer d'investir dès à présent. La partie qui nous pose le plus de problème sont les onduleurs.

- Mme S. Thury : Est-on certain de pouvoir obtenir ces panneaux ?

- M. C. Viquerat : A priori oui car ils vont arriver par container complet, voire bateau complet. C'est moins sûr pour les onduleurs

- M. M.-O. Christinat : Je tiens à préciser que si cette avancée technologique avait été anticipée on n'en serait pas là.

- Mme T. Séverin : C'est vrai mais il est aussi difficile de tout anticiper sur un chantier de cette envergure. Les panneaux de l'époque n'avaient pas la capacité des panneaux actuels et il était difficile d'envisager ce développement précisément. Je voudrais vous rappeler la discussion

précédente et le Plan Energie Communal dans le cadre duquel toute augmentation électrique est bonne à prendre au vu des objectifs à atteindre. De plus il serait bon de continuer à montrer l'exemple, la Commune étant déjà bien positionnée au niveau photovoltaïque.

- M. M.-O. Christinat : Je ne voulais pas que ma remarque soit prise comme un reproche, c'est juste qu'au vu du montant en discussion ce soir, si on avait pris un peu de marge par anticipation, nous n'aurions même pas eu à soulever ce point.

- M. R. Corthay : Repousser de deux ou trois ans ce projet me rappelle que vous avez refusé un préavis pour la mise en place de stockage et ce soir il est à nouveau demandé.

- M. L. Magnollay : Je soutiens ce projet, il est temps de passer à l'action et au vu du montant la Municipalité a raison de proposer cette opportunité.

- M. V. Payot : J'abonde dans le sens de Luc, le Conseil a retardé le projet de la salle triple notamment en raison de la Commission des finances or on voit ce que ça nous coûte actuellement. Allons-y, allons de l'avant pour ne pas reculer.

- M. P. Lüthi : Je suis aussi pour ce projet et j'ai une question plus pratique : avez-vous prévu des espaces de passage pour l'entretien du toit qui sera fait de gravillons ? L'expérience prouve que la poussière et les graines voyagent, même en hauteur, il ne serait pas surprenant de devoir intervenir et enlever des arbres d'ici 5 à 10 ans.

La Municipalité prend note.

- M. T. Cretegnny : Je suis d'accord sur le fond mais en ce qui concerne la forme, si je comprends bien nous nous dirigeons vers un vote purement consultatif qui n'aura aucune valeur, or il s'agit d'une dépense extra budgétaire qui devra à ce titre est dûment documentée dans le rapport de gestion.

- M. D. Olaya : Dans le règlement du Conseil, à l'article 94 il est indiqué que « Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. »

- M. A. Magnollay : Quelle forme avez-vous prévu ?

- M. C. Viquerat : Dans ma tête il était clair que vous présenter l'état des dépenses des deux préavis en vous informant que le deuxième serait en dessous des prévisions permet de vous proposer cet ajout. Nous pourrions aussi agir par décision Municipale.

- Mme I. Golay : Si je comprends bien on parle d'investir environ CHF 63'000.- supplémentaires sur un total de préavis de plus de CHF 16'000'000.-, on parle de gagner en production électrique, que c'est le bon moment pour que cela coûte moins cher et après avoir justement compris les enjeux et objectifs à atteindre en matière de réduction des gaz à effet de serre. Il me semble que le Conseil a le devoir de se positionner dès à présent sur ce sujet.

- Mme V. Hüsler : Pourriez-vous prendre sérieusement en considération la remarque de M. P. Lüthi et peut être envisager de mettre un peu moins de panneaux mais de créer ces passages d'entretien ?



- M. R. Corthay : C'est ce que nous allons faire et il est évident que le nombre final de panneaux ne sera ainsi plus de 146, nous devons étudier à nouveau le cas avec les professionnels.

- M. M. Corthay : Je ne pense pas que passer par un préavis nous apportera plus de détails sur le sujet, il s'agit d'une extension d'un projet voté, existant et en cours.

- M. C. FÜRER – président propose à l'Assemblée deux votes :

### **Votations**

Recevabilité de la demande sous cette forme.

**Accepté à la majorité, 3 abstentions.**

De soutenir la Municipalité dans l'achat des panneaux photovoltaïques supplémentaires dont le nombre final est à confirmer.

**Accepté à la majorité, 2 abstentions.**

### **10. Propositions individuelles :**

- M. V. Payot lit son rapport sur la Commission de développement durable de d'efficacité énergétique :

En 2022, la Commission était composée de Mesdames Tania Séverin, Municipale, Valérie Hüsler, Conseillère Communale, M. Charly Viquerat, Municipal, et Messieurs les Conseillers Communaux Jan-Frederik Lange et Vincent Payot. Le Fonds de Développement Durable a pris sa vitesse de croisière. Initiée en 2019, mais introduite en 2021, la Commission du Fonds n'a pas chômé cette année afin d'adapter le règlement à la réalité. En outre, notamment du fait de la prise de conscience de nos concitoyens d'œuvrer pour l'écologie et la durabilité, mais également de la crise énergétique, les moyens à disposition du Fonds sont en baisse, alors que la demande de subventions, elle, est en hausse. Plus vous installez de panneaux solaires et de pompes à chaleur pour remplacer un chauffage électrique, moins vous consommez d'électricité et de ce fait moins vous payez de taxes pour le Fonds ! C'est un peu paradoxal, mais c'est également dans les objectifs du Fonds de favoriser les changements d'habitude des citoyens en matière de durabilité. Force est de constater qu'il faudra à plus ou moins long terme trouver de nouvelles sources de financement. Tirant les enseignements des deux premières années de fonctionnement de ce Fonds, la Commission s'est avant tout consacrée à affiner les conditions d'octroi et les montants attribués aux différents objets subventionnés. En matière de rénovations énergétiques, elle a notamment adapté les montants de certaines subventions pour qu'ils se rapprochent de ceux attribués par le Canton. Pour rappel, des subventions peuvent être obtenues pour des rénovations énergétiques de maisons individuelles, mais aussi de bâtiments collectifs. Des subventions pour la mobilité sont également disponibles (véhicules électriques utilitaires, vélos électriques, remorques pour vélo, mobility

car sharing, par exemple). Et le Fonds permet également d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité, car nous souhaiterions encourager des particuliers, des groupes de citoyens ou des associations à développer des projets communautaires. Pour 2023, la Commission s'est déjà trouvée de nouveaux sujets de réflexion et de mise en place, notamment dans le cadre d'un essai pilote, le Fonds proposera le programme « Ma commune et moi » à trois familles résidant à Etoy, sur inscription puis tirage au sort. Ce programme établit le bilan carbone de la famille et propose des actions concrètes dans les domaines de l'habitat, la mobilité et l'alimentation. Chaque famille sera ensuite accompagnée durant trois à six mois. Nous cherchons donc des familles, pas forcément expertes en développement durables, qui souhaiteraient mieux comprendre, et peut-être revoir, certaines habitudes. À la clé, un meilleur bilan carbone, des économies d'énergie, mais aussi financières. Rapport 2022 de la Commission du Fonds de Développement Durable. De plus, la Commission va s'intéresser aux plantations de vos jardins, spécialement des plantes exotiques et invasives et leur remplacement par des espèces indigènes, sujet qui avait été traité déjà lors de l'Atelier Participatif du Plan Climat qui s'est tenu en octobre dernier. Vous l'avez appris il y a quelques instants, Valérie nous quitte. Avec mes collègues, nous aimerions la remercier pour son engagement, l'apport d'idées concrètes et novatrices que malheureusement nous n'avons pas pu toutes suivre, mais qui resteront dans nos objectifs. Bon vent, Valérie. Pour finir, je vous recommande et vous incite à consulter le nouveau règlement du Fonds de Développement Durable qui sera à votre disposition sur le site internet de la Commune début janvier.

- Mme V. Elamly : A Buchillon, beaucoup de monde parle de la création d'un parc à chiens qui permettrait de renforcer le lien social affecté par le COVID tout en apportant un plus à nos compagnons à quatre pattes. Est-ce que la Municipalité d'Etoy réfléchit à un projet similaire ?

- M. J.-M. Schlaeppi : Nous n'avons pas les mêmes problèmes que Buchillon car nous avons un grand choix de chemins de balades pour les maîtres et leurs chiens, que ce soit en forêt ou alentour. Nous n'avons donc pas prévu la création d'un tel parc.

- M. V. Bovet : Je propose qu'on investisse dans un nouveau micro pour la salle.

- M. M.-O. Christinat : J'apprécie ce micro.

- Mme S. Thury : Est-il prévu de couvrir un peu plus certains arrêts de bus car en cas de pluie les utilisateurs ne sont pas à l'abri.

- M. C. Viquerat : C'est un problème complexe car par exemple 2 des abris qui sont le long de la route suisse sont temporaires même si tout laisse à penser qu'ils vont rester à l'emplacement actuel au vu de l'étude en cours. L'autre problème que nous rencontrons est que nous manquons de terrain pour les modifier car les terrains aux alentours ne nous appartiennent pas.

- Mme. S. Thury : Qu'en est-il des illuminations de Noël selon notre discussion de la séance précédente ?

- M. C. Viquerat : Dans le cadre du plan OSTRAL, il a été décidé d'éteindre le clocher et de ne pas poser les décorations de Noël, seul le sapin est installé.

- Mme. V. Hüsler : Je voudrais savoir si vous avez procédé à des baisses de températures dans les bâtiments communaux dans le cadre des économies d'énergie ? Je trouve qu'il fait encore chaud dans la salle polyvalente lorsque j'y vais.

- M. R. Corthay : Oui nous avons baissé de 1 à 2°C la température dans tous les bâtiments. Au niveau de la salle polyvalente, on peut avoir chaud lorsqu'on fait de l'activité physique mais elle est aussi utilisée en tant que cantine le midi et les échos sont tout autre.

- M. C. FÜRER – président : Le travail de récapitulatif des archives depuis 2016 est en cours, il nous reste à travailler la cosmétique pour rendre les données digestes et exploitables. La Municipalité vous offre une verrée de fin d'année et, pour faire des économies de lave-vaisselle, vous être tous priés de prendre vos verres avec vous. Je vous remercie pour ces échanges, pour votre engagement et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année en attendant de vous retrouver le 27 février prochain.

Séance levée à 21h25

**Prochaine séance :**  
**27 février 2023**

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

